

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2024 Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 11 avril 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 19_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Carole ETTORI), Béatrice TISSOT, Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Véronique LEGENDRE Secrétaire de séance : Gaëlle MESSINA</p>

Objet : AMÉNAGEMENT TERRASSE DU BAR A THYM : NOUVEAU DEVIS POUR LA PERGOLA

Comme déjà évoqué, Monsieur le Maire rappelle la demande des gérants du Bar à Thym pour la création d'une terrasse plus stable pour l'auberge, avec un sol plat et le remplacement du store.

Il rappelle la proposition retenue lors du dernier conseil municipal pour l'aménagement de la terrasse sur les façades SUD et OUEST :

- sciage et dégrappage de l'enrobé + terrassement,
- création d'un béton sablé gris de 12 cm d'épais,
- mise en place d'une pergola bioclimatique en façade OUEST de 8m x 4m60 avec toiles sur les côtés pour couper du vent.

Suite au rendez-vous sur place avec les entreprises retenues et les gérants pour coordonner les travaux, le devis de l'entreprise BUNOZ pour la pergola a été revu. Il s'élève désormais à 31 483.08 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire :

- à déposer une déclaration préalable de travaux
- à signer le devis correspondant
- et commander les travaux au plus vite pour une utilisation de la terrasse cet été.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Gaëlle MESSINA</p>
--	---	--